

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

18 DECEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s) :** CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — TORRES Gaëlle

**Procurat(s) :** CREBESSEGUES Étienne à BERTHELOT Jean-Pierre — MILLET Benoit à BONNIN Michèle

**Secrétaire de séance :** RODRIGUES BARBOSA Florent

**Date de convocation :** 14 décembre 2021

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché le 21 décembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 20 décembre 2021  
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



## DEBUT DE LA SEANCE A 9H15

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2021.

Approbation : 11+2

### I – DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENTS DE SECURITE CHEMIN DES CHAUMES- RUE DES PIERRES BLANCHES

Comme présenté lors de précédentes séances du Conseil Municipal, des aménagements de sécurité sont envisagés sur le secteur des Chaumes (Route de Travers-Chemin des Chaumes-Rue des Pierres Blanches), notamment par l'installation de ralentisseurs.

Monsieur le Maire précise que, suite à la délibération 2020-028, les dossiers de demandes de subventions ont d'ores et déjà été déposés auprès de la Préfecture et du Département de l'Isère. Cependant, la Préfecture de l'Isère sollicite le vote d'une délibération explicitant l'approbation du projet, son montant prévisionnel HT et le montant qui a été demandé aux différents organismes lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été scindés en deux tranches : Carrefour Route de Travers/Chemin des Chaumes et Carrefour Chemin des Chaumes/Rue des Pierres Blanches.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche Rue des Pierres Blanches-Chemin des Chaumes s'élève à 43 826 € HT, inscrits à la section investissement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et au Département de l'Isère tel que présenté ci-après :

<b>Financement</b>	<b>Montant de la subvention</b>	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
<b>Département (50%)</b>	21 913 €	09/03/2021	EN COURS
Etat (20%)	8 765 €	09/03/2021	EN COURS
Union Européenne	NEANT	NEANT	NEANT
Autres financements publics (préciser)	NEANT	NEANT	NEANT
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>30 678 €</b>	/	/
Autofinancement	13 148 €	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>43 826 €</b>	/	/

Après concertation, le Conseil Municipal approuve les aménagements de sécurité envisagés au carrefour de la Rue des Pierres Blanches et du Chemin des Chaumes, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la Préfecture de l'Isère pour les montants respectifs de 21 913 € et 8 765 € tel que présenté ci-dessus.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### II – DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENTS DE SECURITE CHEMIN DES CHAUMES- ROUTE DE TRAVERS

Comme présenté lors de précédentes séances du Conseil Municipal, des aménagements de sécurité sont envisagés sur le secteur des Chaumes (Route de Travers-Chemin des Chaumes-Rue des Pierres Blanches), notamment par l'installation de ralentisseurs.

Monsieur le Maire précise que, suite à la délibération 2020-028, les dossiers de demandes de subventions ont d'ores et déjà été déposés auprès de la Préfecture et du Département de l'Isère.

Cependant, la Préfecture de l'Isère sollicite le vote d'une délibération explicitant l'approbation du projet, son montant prévisionnel HT et le montant qui a été demandé aux différents organismes lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été scindés en deux tranches : Carrefour Route de Travers/Chemin des Chaumes et Carrefour Chemin des Chaumes/Rue des Pierres Blanches.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche Route de Travers-Chemin des Chaumes s'élève à 98 154 € HT et une partie de ces dépenses a été inscrite à la section investissement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et au Département de l'Isère tel que présenté ci-après :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
<b>Département (50%)</b>	49 077 €	09/03/2021	EN COURS
Etat (20%)	19 631 €	09/03/2021	EN COURS
Union Européenne	NEANT	NEANT	NEANT
Autres financements publics (préciser)	NEANT	NEANT	NEANT
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>68 708 €</b>	/	/
Autofinancement	29 446 €	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>98 154 €</b>	/	/

Après concertation, le Conseil Municipal approuve les aménagements de sécurité envisagés au carrefour de la Route de Travers et du Chemin des Chaumes, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la Préfecture de l'Isère pour les montants respectifs de 49 077 € et 19 631 € tel que présenté ci-dessus.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III – BAUX RURAUX**

Monsieur Florent RODRIGUES-BARBOSA, Conseiller Municipal, informe l'assemblée d'une variation de l'indice des Baux ruraux de l'Isère.

Selon l'arrêté Préfectoral N° 38-2021-09-30-0001 du 30 septembre 2021, une variation de l'indice est constatée de +1.09 % applicable à partir du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022.

Le prix fixé à l'hectare pour les loyers annuels des terrains communaux sera de 44.80 € euros.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la révision des loyers annuels des terrains communaux et décide d'appliquer ce tarif aux locataires tel que présenté ci-après :

DUMAS Laurent	Parcelle C94	1 Ha 91	85.57 €
SCEA de la Brosse	Parcelle G38	1 Ha	44.80 €
EARL de Marignieu	Parcelle G38-G54	1 Ha 70	76.16 €
	Parcelle G27	0 Ha 8941	40.05€

Soit un montant total de 246.58 €

La présente somme sera inscrite au chapitre 70.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV – PARTICIPATION CLASSE ULIS**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les Communes impactées par la classe ULIS de l'école « la Grande Prairie » de Montalieu-Vercieu sont tenues de participer aux frais de fonctionnement de celle-ci (charges à caractère général et charges de personnel).

Comme chaque année, le Conseil Municipal est donc invité à conclure une convention de participation financière émanant de la Commune de Montalieu-Vercieu. La participation financière de la Commune pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 585.82 € par élève balmolan. Un titre exécutoire sera prochainement envoyé à la Commune avec un état récapitulatif détaillé des dépenses.

Pour rappel, le montant de la participation 2019-2020 était de 420.34. Ce montant résultait d'une minoration de 2/12ème du montant initialement prévu (504.41 €), due au confinement du 16/03/2020 au 11/05/2020.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de la classe ULIS et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la mise à en œuvre de la présente délibération.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **V – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TELEALARME**

Madame Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires informe que la convention de partenariat avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu concernant le service Téléalarme arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Selon le projet de convention transmis à la Commune, la nouvelle convention prendra effet à la date de signature de celle-ci et sa durée sera d'un an, reconductible tacitement 2 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2024. La convention définitive devrait arriver dans les jours à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu pour le partenariat Téléalarme.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une nouvelle convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la mise à en œuvre de la présente délibération.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **VI – INDEMNITES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population devait avoir lieu sur la Commune en janvier 2021 mais a été reporté à janvier 2022 à cause de la situation sanitaire.

Il précise que les deux agents recenseurs prévus pour la collecte 2022 sont Dominique PROST et Florence MOLY et que l'assemblée doit se prononcer sur l'indemnité qui leur sera octroyée à l'issue du recensement.

Il est proposé d'indemniser les agents recenseurs de la façon suivante :

- District 08 (Hameaux de la commune) : 450,00€ brut + 1,50€ brut par logement + 1,00€ brut par bulletin individuel + 50€ brut pour frais de déplacement
- District 09 (Centre du village) : 450,00€ brut + 1,50€ brut par logement + 1,00€ brut par bulletin individuel + 50€ brut pour frais de déplacement

Après délibération le Conseil Municipal approuve la nomination de Dominique PROST et Florence MOLY en tant qu'agents recenseurs, valide l'indemnisation des agents recenseurs telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à inscrire au budget les dépenses et recettes liées à l'enquête de recensement.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VII – MISE EN VENTE DE LA PARTIE LOCATIONS DU BATIMENT 90**

Monsieur le Maire rappelle qu'une annonce avait été publiée concernant la mise en vente de la partie Locations du Bâtiment 90.

Une seule proposition a été faite à ce jour, par Monsieur Grégory VITTAZ, de l'EURL VIT'IMMO d'un montant de 220 000€. L'EURL VIT'IMMO s'engage à prendre en charge les frais de mise en copropriété du bâtiment, indépendamment de l'offre d'achat proposée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat de l'EURL VIT'IMMO de la partie Locations du Bâtiment 90 d'un montant de 220 000 €, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VIII – TRAVAUX DE SEPARATION DU BÂTIMENT 90**

Suite à la vente de la partie Locations du Bâtiment 90, il convient de réaliser quelques travaux d'électricité et de plomberie afin de rendre indépendante la partie conservée par la Mairie, à savoir le rez-de-chaussée abritant les commerces, les salles des associations et la bibliothèque.

Pour ce faire, plusieurs devis ont été demandés.

Pour l'installation d'un nouvel abonnement EDF et séparation de la partie Logements, des devis ont été demandés à :

- SARL TRABAL pour un montant de 6 974.40 € HT (8 369.28 € TTC)
- EURL PERRIN Electricité pour un montant de 9 300.00 € HT (11 160.00 € TTC)

Pour la déconnexion de la zone RDC et la mise en place d'un système de climatisation réversible indépendant pour le salon de coiffure, la bibliothèque, les salles des associations et le couloir :

- SARL PMB Neoenergie pour un montant de 17 897.00 € HT (21 476.40 € TTC)
- EURL Fabien REMOND pour un montant de 19 896.00 € HT (23 875.20 € TTC)

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la proposition de la Société SARL TRABAL d'un montant de 6 974.40 € HT pour les travaux électriques et la proposition de la Société SARL PMB Neoenergie d'un montant de 17 897.00 € HT pour les travaux de plomberie et de chauffage et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **IX – RETROCESSION DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – CLOS DES PIERRES BLANCHES – COMPLETE LA DELIBERATION 2021-048**

La délibération concernant la rétrocession de la voirie et de l'éclairage public du Clos des Pierres Blanches avait déjà été votée en 2019. Le 21 septembre dernier, une abrogation de cette délibération avait été votée par le Conseil Municipal afin de préciser le prix d'acquisition des parcelles concernées ainsi que leur surface.

Aujourd'hui, il convient de compléter la délibération 2021-048 en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à réaliser tout acte relatif à cette délibération.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la délibération 2021-048 ainsi qu'à la présente.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **X – GROTTES – OUVERTURE DES GROTTES DE LA BALME**

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes de La Balme rappelle la délibération 2020-039 qui précisait l'ouverture du site touristique au grand public d'avril à septembre, pendant les week-ends d'octobre et pendant les vacances scolaires zone A : Hiver, Toussaint et Noël.

Des modifications mineures pourront tout de même intervenir en fonction des contraintes du calendrier de l'année.

Il est également indiqué au Conseil Municipal que les sollicitations de la clientèle sur le week-end du 11 novembre ont été très nombreuses en 2021. De ce fait, il est proposé d'ouvrir le site touristique au grand public également le week-end du 11 novembre.

Enfin, Michèle BONNIN propose de conserver les périodes d'ouverture sur réservation pour les groupes (scolaires, parascolaires, adultes...) de février à décembre (sauf aux dates de fermetures exceptionnelles) comme explicitées dans la délibération citée précédemment.

Après concertation, le Conseil Municipal valide cette proposition pour application dès la saison 2022 des Grottes de La Balme.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **XI – GROTTES – TARIFS GROUPES 2022**

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes de La Balme, propose de modifier les tarifs « groupes » dès la saison 2022 afin de mieux répondre à la demande des visiteurs.

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

### **Groupes scolaires ou parascolaires :**

- Visite guidée simple des grottes (1h15) : 5,00 € / enfant
- Visite guidée simple de l'ENS (3h00) : 6,00 € / enfant
- Pack ENS (grottes + ENS) : 10,00 € par enfant

*Accompagnateurs gratuits dans la limite de 1 pour 5 personnes payantes.*

*Chauffeur de bus gratuit.*

### **Groupe « adultes » en visite guidée privée :**

- De 5 à 10 personnes : forfait de 100,00 €
- + de 10 personnes : 8,00 € / personne
- + de 50 personnes : 7,00 € / personne
- Jeune 12-17 ans avec groupe « adultes » : 6,00 € / jeune
- Enfant 4-11 ans avec un groupe « adultes » : 5,00 € / enfant

*Sur réservation.*

*Sous réserve de disponibilité d'un guide si réservation moins de 15 jours avant la demande.*

*Chauffeur de bus gratuit.*

Après concertation, le Conseil Municipal valide les tarifs de visite « groupes » des Grottes de La Balme pour la saison 2022.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## XII – GROTTES – TARIFS GRAND PUBLIC 2022

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes, propose le maintien des tarifs grand public de la visite du site touristique pour la saison 2022. Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>PLEIN TARIF</b>	<b>HAUTE SAISON (du 02 juillet au 04 sept 2022 inclus) ET VISITES GUIDEES</b>	<b>BASSE SAISON</b>
Adulte + 18 ans	10,00 €	8,00 €
Jeunes 12-17 ans	8,00 €	7,00 €
Enfant 4-11 ans (gratuit pour les moins de 4 ans)	7,00 €	6,00 €
Pass Famille « 2 adultes / 2 enfants »	30,00 €	25,00 €
Pass Famille « 2 adultes / 3 enfants »	35,00 €	30,00 €
4 <sup>ème</sup> enfant et plus Pass Famille	4,00 €	3,00 €
Pass annuel Adulte + 18 ans	25,00 €	25,00€
Pass annuel Jeunes 12-18 ans	20,00 €	20,00€
Pass annuel Enfant 4-11 ans	17,00 €	17,00€
Masque chirurgicaux (adulte ou enfant)	0,25 € pièce	

<b>TARIF REDUIT *</b>	<b>HAUTE SAISON (du 02 juillet au 04 sept 2022 inclus)</b>	<b>BASSE SAISON</b>
Réduit adulte + 18 ans (1)	9,00 €	7,00 €
Réduit jeunes 12-17 ans (2)	7,00 €	6,00 €
Réduit enfant 4–11 ans (2)	6,00 €	5,00 €

\* Tarifs réduits non cumulables avec toutes autres offres promotionnelles en cours

- (1) Étudiants, demandeurs d'emploi, 70 ans et +, porteurs de cartes de réduction partenaires en cours de validité (valable pour visite libre uniquement)
- (2) Enfants et jeunes des porteurs de cartes de réduction en cours de validité (valable pour visite libre uniquement).

Après concertation, le Conseil Municipal valide le maintien des tarifs de visite grand public des Grottes de La Balme pour la saison 2022.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## XIII – GROTTES – OFFRE ANNIVERSAIRE

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes, propose de faire évoluer l'offre anniversaire du site touristique comme suit :

Offre accessible dès 5 enfants 4-11 ans payants.

Enfant qui fête son anniversaire	Gratuit
De 5 à 10 enfants invités	6,00 € / enfant
Enfant invité supplémentaire	5,00 € / enfant
1 adulte accompagnant pour 5 enfants	Gratuit
Accompagnant supplémentaire	8,00 € / accompagnant

- Tarifs valables uniquement pour une visite libre des Grottes (durée : 1h15 environ)
- Réservation possible sous réserve de disponibilité aux dates d'ouverture grand public des grottes (hors dates d'animations spéciales).
- Remise d'un livret de jeux « Défi anniversaire » (5-7 ans ou 8-11 ans)
- Cadeaux surprises remis à chaque enfant
- Mise à disposition gratuite d'un espace dédié intérieur ou extérieur selon saison, sur demande, selon disponibilité (durée : 1h00 pour le goûter). Gâteaux et boissons non fournis.

Après concertation, le Conseil Municipal valide l'évolution de l'offre anniversaire proposée par le site touristique.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### XIV – BOUTIQUE – PRIX COLLECTION 2022

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes présente les produits de la nouvelle collection de la Boutique des Grottes et propose les prix de vente qui seront appliqués pendant la saison 2022.

Article	Prix de vente (TTC)	Article	Prix de vente (TTC)
3 champignons sur socle en verre	50,00 €	Ecureuil en verre	20,00 €
Animaux plastique (plusieurs versions)	4,00 €	Escargot en verre	15,00 €
Araignée en verre	15,00 €	Gobelet en plastique (plusieurs versions)	2,50 €
Autocollant rond	1,00 €	Grenouille en verre	15,00 €
Bague enfant (plusieurs versions)	2,00 €	Guides nature Lo Parvi (plusieurs versions)	3,00 €
Balmy en verre	20,00 €	Hérisson en verre	15,00 €
Boîte 12 minéraux	6,00 €	Jeu de 7 familles (plusieurs versions)	5,00 €
Boîte à insectes	4,00 €		
Boîte ammonite loupe	3,50 €	Jumelles (plusieurs versions)	5,00 €
Boîte bijoux	8,00 €	Kit d'exploration GM (plusieurs versions)	9,90 €
Boîte crayons de couleurs	3,50 €	Kit d'exploration PM (plusieurs versions)	4,00 €
Bol (plusieurs versions)	7,00 €	Kit pendentif pierre + corde + spirale	3,00 €
Boucles d'oreilles (plusieurs versions)	6,00 €	Lampe merlin en bois	27,50 €
Bougie (plusieurs versions)	8,00 €	Livre "Croloulou"	3,00 €
Boule à neige (plusieurs versions)	6,00 €	Livre adulte grottes	9,00 €
Bouteille isotherme GM (plusieurs versions)	12,00 €	Livre contes	14,00 €
Bouteille isotherme MM (plusieurs versions)	10,00 €	Livre enfant grottes	5,00 €
Bouteille isotherme PM (plusieurs versions)	8,00 €	Livret "Protégez les chauves-souris" 44 pages CPN	5,80 €
Bouteille isotherme unie MM (plusieurs versions)	9,00 €	Livret "Sur les traces des chauves-souris" 84 pages CPN	8,00 €
Bracelet ado (plusieurs versions)	6,00 €	Lot pochette fossiles	4,50 €
Bracelet animaux (plusieurs versions)	6,00 €	Magnets GM (plusieurs versions)	5,00 €
Bracelet fille (plusieurs versions)	4,00 €	Magnets PM (plusieurs versions)	4,00 €
Bracelet larimart (plusieurs versions)	12,00 €	Masque chirurgical adulte ou enfant	0,25 €
Bracelet pierre GM (plusieurs versions)	9,00 €	Médaille de collection (plusieurs versions)	2,00 €
Bracelet pierre MM (plusieurs versions)	6,00 €	Miniguide (plusieurs versions)	2,00 €
Bracelet pierre PM (plusieurs versions)	5,00 €	Mini-lampe LED	3,00 €



Bracelet silicone (plusieurs versions)	2,00 €	Mug bambou (plusieurs versions)	7,00 €
Briquet tempête (plusieurs versions)	4,00 €	Mug blanc	6,00 €
Broche en verre	10,00 €	Mug émail (plusieurs versions)	8,00 €
Carnet de terrain 100 pages CPN	1,50 €	Mug toutes versions Les Grottes de La Balme	7,00 €
Carte postale (plusieurs versions)	1,00 €	Œufs à éclore GM (plusieurs versions)	8,00 €
Carte postale graines	3,00 €	Œufs à éclore PM (plusieurs versions)	4,00 €
Cartoguide	5,00 €	Peluche chauve-souris	6,90 €
Casse-noisettes en bois	25,00 €	Peluche GM (plusieurs versions)	25,00 €
Champignon GM en verre	25,00 €	Peluche Mini (plusieurs versions)	5,50 €
Champignon PM en verre	15,00 €	Peluche MM (plusieurs versions)	12,90 €
Chauve-souris sur socle en verre	20,00 €	Peluche PM (plusieurs versions)	9,90 €
Chouette en verre (plusieurs versions)	15,00 €	Pendentif métal et bois (plusieurs versions)	4,00 €
Crayon de papier	1,50 €	Pendentif pierre (plusieurs versions)	6,00 €
Crayon de papier animaux (plusieurs versions)	3,00 €	Pierre roulée vrac GM	2,00 €
Cuillère de collection	5,00 €	Pierre roulée vrac PM	1,00 €
Dé de collection	4,00 €	Pierres pendentifs GM (plusieurs versions)	4,00 €
Dinosaure plastique GM	15,00 €	Pierres pendentifs PM (plusieurs versions)	2,00 €
Dinosaure plastique MM	8,00 €	Pin's	2,00 €
Dôme à neige (plusieurs versions)	9,90 €	Planche 3 autocollants grottes	2,50 €
Plaque métal	6,90 €	Planche autocollants chauve-souris	2,00 €
Porte-bougie en bois	12,50 €	Planche autocollants fluos	3,50 €
Porte-clé 3D (plusieurs versions)	10,00 €	Sujet chouette poils	5,50 €
Porte-clé bois et métal	5,00 €	Tasse à café espresso (plusieurs versions)	4,00 €
Puzzle bois (plusieurs versions)	4,00 €	Tatoo (plusieurs versions)	2,00 €
Repose cuillère (plusieurs versions)	6,00 €	Tee-shirt adulte (plusieurs coloris)	12,00 €
Scrap art motifs à gratter (plusieurs versions)	5,00 €	Tee-shirt enfant (plusieurs coloris)	10,00 €
Stylo (plusieurs versions)	3,00 €	Tire-bouchon GM en bois	22,50 €
Stylo plume	35,00 €	Tire-bouchon PM en bois	15,00 €
Totebag (plusieurs versions)	5,90 €	Tortue en verre	15,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal valide les tarifs de la collection 2022 de la Boutique des Grottes.

**Pour : 11+2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **XV – QUESTIONS DIVERSES**

### **1- TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DU PARC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse positive a été apportée par la Sous-Préfecture de la Tour du Pin concernant les travaux de réfection du mur du parc. Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention de 104 924 € est accordée à la Commune.

**Fin de la séance à 10h15**